République Française

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 21 mars 2025

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Séance du 26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL, Marie MUNUERA

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2025_012
Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DEORSOLA Jean-Paul

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 170 568.01€

- DECIDE d'AFFECTER, à l'unanimité des membres présents, le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	109 020.69
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**61 547.32**
Résultat cumulé au 31/12/2024	**170 568.01**
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	**170 568.01**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	24 932.65

AGEDI
Dépôt DIGNE LES BAINS (ATTP)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
004-210401097-20250326-D_2025_012-DE

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	145 635.36
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

MAIRIE DE MALLEFOUGASSE
04 Alpes-Hte-Pce
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille *(par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 28 MARS 2025

AGEDI
Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
004-210401097-20250326-D_2025_012-DE